



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260624-2026-141-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

PUBLIE LE

24 JUIN 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-141

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le dix sept juin à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 11 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES EXPÉRIMENTATIONS DE SANTÉ EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE, LA QUALITÉ, LA COORDINATION, LA PERMANENCE, LA PRÉVENTION, LA PROMOTION AINSI QUE LA SÉCURITÉ SANITAIRE - PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Rapporteur : Mme Geneviève CARPE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MARGADO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
M. RIBEIRO (donne procuration à M. DUBUS)
Mme KASSOU (donne procuration à Mme MALEK)
Mme ADOMO (donne procuration à Mme DE JESUS MARGADO)
M. SY (donne procuration à M. LAMOTTE)
M. JACQUIN BEAUDOIN (donne procuration à M LEGER)

Secrétaire de séance : M. BASTIN

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 41
Nombre de procurations : 8
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1435-8 à R1435-16 du code de la Santé Publique relatifs aux financements alloués aux établissements de santé au titre du fonds d'intervention régional,

Vu le Plan Régional de Santé de l'ARS Île-de-France 2018-2022 organisant la mise en œuvre des priorités de santé, et l'évolution du système de santé,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 approuvé par délibération du 27 mars 2024,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2023-091 du 28 juin 2023,

Vu le Contrat Local de Santé signé le 27 novembre 2018,

Vu l'avis de la 4^{ème} Commission Solidarités, santé, égalité et inclusion, émis lors de sa séance du 9 juin 2026,

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 10 juin 2026,

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champigny-sur-Marne mène des actions de prévention et de promotion de la santé (PPS) s'inscrivant dans les objectifs du Plan Régional de Santé (PRS) et de son Conseil Local de Santé (CLS).

La précarité menstruelle constitue une problématique de santé publique, touchant principalement les populations en situation de vulnérabilité économique, sociale ou éducative. Elle se caractérise par un accès insuffisant, irrégulier ou inadapté aux protections hygiéniques, mais aussi par un manque d'information fiable sur la santé menstruelle.

Dans une approche de prévention globale, les actions d'information et de sensibilisation à la santé menstruelle permettent de promouvoir et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

En 2025, la Direction de la Santé, en collaboration avec la Direction de la Vie Citoyenne et de la Jeunesse, s'est mobilisée à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre les tabous liés aux règles et la précarité menstruelle autour de stands d'informations, d'ateliers participatifs de sensibilisation.

Une collecte de protections périodiques a également été déployée dans plusieurs équipements municipaux et commerces partenaires. Les dons recueillis ont été redistribués à plusieurs associations locales engagées auprès des publics en situation de précarité, notamment les Restos du Cœur, l'Épicerie sociale et le Secours populaire.

Ces interventions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de santé publique et d'éducation à la santé portés par l'ARS et les collectivités locales.

Accusé de réception en préfecture
9342940973-20260624-2026-115
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Considérant le besoin de la population champinoise en la matière.

Après en avoir délibéré,

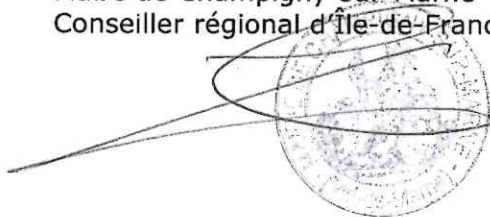
ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire pour le projet intitulé « Précarité menstruelle ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents, tant administratifs que financiers, en exécution de la présente délibération.

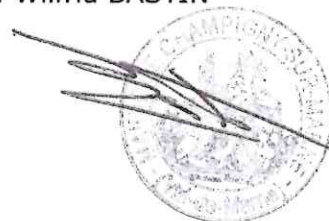
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Le secrétaire de séance
M. Wilfrid BASTIN

A signature in black ink is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.